

Badminton Club Suresnois

Règlement Intérieur

1 - Inscription - Généralités

Seul donne lieu à une inscription un dossier dûment rempli et complet. Est considéré comme dossier complet, un dossier comprenant soit le certificat médical fédéral (de moins de 3 mois) ou l'attestation pour les renouvellements, la demande de licence dûment complétée, le chèque de cotisation ainsi que le formulaire spécifique du club.

Tout dossier d'inscription complet, validé par le BCS, ouvre droit à une inscription pour une seule saison. Chaque saison commence le 1er septembre de l'année N et se termine le 31 août de l'année N+1. Aucun remboursement de cotisation n'est effectué au-delà du 30 septembre de l'année. Toute demande de remboursement avant le 30 septembre fera l'objet d'un remboursement du montant de la cotisation moins le prix de la licence fédérale.

2 - Inscription - Jeunes

Les jeunes peuvent s'inscrire au BCS à partir de 5 ans. Ils sont encadrés lors des "entraînements jeunes". Pour les jeunes de moins de 16 ans, ils doivent venir accompagnés d'un adulte ayant l'autorité parentale s'ils jouent sur un créneau jeu libre. Les parents qui souhaitent jouer avec leur enfant doivent eux aussi être licenciés. Les jeunes de 16 à 17 ans peuvent jouer sur un créneau jeu libre si un éducateur sportif ou un membre du bureau est présent.

3 - Organisation du club

Le club fonctionne grâce à des bénévoles. Les joueurs :

- montent et démontent les terrains
- ne laissent pas de détritrus sur l'aire de jeu des gymnases (volants usagés, bouteilles d'eau...), dans les tribunes et les vestiaires. Des poubelles sont à disposition dans l'enceinte des gymnases
- prennent soin du matériel et le rangent correctement
- respectent les créneaux horaires. Ils quittent le gymnase (vestiaires compris) à la fin du créneau. Le BCS n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans les gymnases (tribunes, vestiaires...)

4 - Equipement personnel

Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement adéquat et porter notamment des **chaussures de sport en salle**. Les semelles de couleur noire ne sont pas autorisées. En cas de non-respect, le joueur se verra interdire l'accès aux terrains.

5 - Accès aux gymnases

L'accès aux gymnases est autorisé sur les plages horaires accordées au club par la ville de Suresnes. Il est interdit de jouer en dehors de ces créneaux. Le BCS ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident survenu sur les terrains en dehors des plages horaires accordées.

L'indisponibilité des gymnases ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement de cotisation.

En cas de forte affluence sur les créneaux de jeu libre, les joueurs doivent libérer leur terrain à la fin de leur match et laisser la place aux joueurs qui attendent sur le côté du terrain. En cas de très forte affluence, il convient de se conformer aux priorités d'occupation des terrains suivantes :

1- les joueurs inscrits en jeu libre uniquement 2- les joueurs inscrits en créneau encadré 3- les jeunes de 16 à 17 ans avec présence d'un éducateur sportif ou d'un membre du CA 4- les jeunes (de moins de 16 ans) accompagnés de leur(s) parent(s)

6 - Entraînements

Le BCS propose différents entraînements à ses joueurs :

- entraînements jeunes : réservés aux jeunes de 5 à 18 ans selon leur catégorie d'âge et leur niveau défini lors de la journée d'intégration.
- entraînements adultes compétiteurs : réservés aux joueurs des équipes interclub mixtes (équipe 1 à 5). Le groupe est défini par les entraîneurs, le 1er septembre de 20h à 22h30 au gymnase Berty Albrecht.
- entraînements adultes confirmé : réservés aux joueurs ayant déjà pratiqué en club, inscrits dans une démarche d'initiation à la compétition (équipe interclubs vétérans, féminines, masculines). Le groupe est défini par les entraîneurs, lors du premier créneau de la saison, début septembre au gymnase Berty Albrecht.
- entraînements loisirs : réservés en priorité aux joueurs loisirs souhaitant se perfectionner.

7 - "Invités" licenciés dans d'autres clubs de badminton

Dans le cas où un adhérent du BCS inviterait (de façon occasionnelle) un joueur **licencié dans un autre club** à venir jouer sur les créneaux horaires du club, il doit prévenir les membres du bureau suivants : Président president@badmintonclubsuresnois.com, Trésorier tresorier@badmintonclubsuresnois.com, et Secrétaire secetaire@badmintonclubsuresnois.com, en précisant les nom et prénom de la personne, son club et son numéro de licence s'il est licencié.

8 - Personnes extérieures au BCS

Toute personne extérieure au BCS, ne rentrant pas dans la catégorie "invités" telle que définie au paragraphe précédent, ne pourra pas jouer sur les créneaux horaires du BCS, même si elle est accompagnée d'un membre du club. Si une connaissance d'un joueur souhaite s'inscrire, elle est autorisée, pendant la période d'inscription, à faire **une** séance d'essai, sous réserve de l'accord d'un membre élu du bureau (cf. Article 7 "invités").

9 - Volants

Les volants achetés au club sont destinés à l'usage exclusif des membres du club. Chaque adhérent peut acheter trois boîtes au maximum par mois. Pour information, les prix des volants ne sont pas ceux du marché et sont vendus à tarifs subventionnés, dans la limite du budget voté par l'Assemblée Générale de l'association.

10 - Commissions

Pour le fonctionnement du club, le Conseil d'administration peut être amené à mettre en place des commissions.

Exemple de commissions, liste non exhaustive, ni obligatoire :

- Commission animation
- Commission communication
- Commission compétition
- Commission entraînement
- Commission interclubs
- Commission jeunes
- Commission technique
- Commission tournoi de Suresnes

11 – Exercice comptable

L'exercice comptable débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.